VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 14 août 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2025-00556 1827, rue Lakebreeze (Lot 1 973 659)	D'autoriser pour une résidence unifamiliale isolée, l'implantation d'un solarium avec une marge arrière de 4,69 m au lieu de 7,60 m.

Fait à Deux-Montagnes, le 28 juillet 2025.

Martin Racine, avocat, asssistant-greffier